



Référence: ICC-ASP/24/IS/13

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale présente ses compliments aux États invités et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/24/S/10 du 3 avril 2025, a l'honneur de demander que la composition de leurs délégations respectives à la vingt-quatrième session de l'Assemblée, qui se tiendra à La Haye du 1<sup>er</sup> au 6 décembre 2025, lui soit communiquée bien avant la session. Les travaux de l'Assemblée en seraient facilités.

Les communications contenant le nom du représentant de l'État invité à la vingt-quatrième session de l'Assemblée, ainsi que les noms de ses suppléants et conseillers doivent être envoyées d'ici le 28 novembre 2025 au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties sis à l'adresse suivante : Cour pénale internationale, Bureau A.00.49, Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK La Haye (Pays-Bas). Il est possible d'envoyer des copies par courriel ([asp@icc-cpi.int](mailto:asp@icc-cpi.int)). À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025, toute communication relative à la vingt-quatrième session doit être remise directement au Secrétariat, à l'endroit où se déroulera la session, le plus tôt possible après l'ouverture de la session.

Des informations complémentaires concernant la vingt-quatrième session peuvent être consultées sur le site web de l'Assemblée (<https://asp.icc-cpi.int/fr>).

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties saisit cette occasion pour renouveler aux États invités les assurances de sa très haute considération.

La Haye, le 10 avril 2025

